



Syndicat CGT des Établissements du Mobilier national
et des Manufactures nationales de tapis,
de tapisseries et de dentelles
42 avenue des Gobelins 75013 Paris
semcgt@gmail.com
Téléphone : 01 44 08 53 35
Permanence tous les lundis après-midi

SEMM CGT

Le SEMM CGT n'a pas siégé au CHSCT, pourquoi ?

Cher-e-s collègues,

La tenue du CHSCT du 14 janvier 2019 n'étant pas légale, les élu-e-s SEMM CGT ont donc décidé de ne pas siéger.

Suite aux élections professionnelles du mois de décembre 2018, un arrêté de décision doit être fait par l'administration. Celui-ci n'a été transmis que le vendredi 11 janvier 2019 au soir. La CGT Culture a ensuite 1 mois pour déclarer la liste des noms des représentants que vous avez élu au Mobilier national et Manufactures.

Nous n'avons pas retenu la proposition du Directeur d'en faire une réunion informelle car elle n'a pas valeur de CHSCT. Les décisions qui peuvent y être prises n'auront pas obligation d'être appliquées.

Le SEMM CGT demande le report au prochain CHSCT des points sur les travaux du bâtiment Perret et de la manufacture de Lodève. Nous demanderons à rajouter une présentation sur les travaux de la Manufacture de Beauvais. Nous exigerons la tenue des visites CHSCT pour la province et les réserves extérieures.

Les erreurs de l'administration n'empêcheront pas le SEMM de suivre les autres dossiers importants en cours. L'administration est responsable de cette situation inadmissible.

Le SEMM CGT